



# Conseil municipal

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	35
Absents représentés .....	9
Absent excusé .....	0
Absent non excusé .....	1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2014 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRESENTS

MM. BOUYSSOU, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBIASIO, M. MARCHAND, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD (à partir de la minute de silence), Mmes SEBAIHI (jusqu'au point B), WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, KIROUANE, PIERON, M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
 M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,  
 M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI (jusqu'à l'élection du secrétaire de séance)  
 Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS (à partir du point C),  
 M. ALGUL, conseiller municipal, représenté par Mme ZERNER,  
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par M. PRAT,  
 M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par Mme SIZORN,  
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBIASIO,  
 M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Méhadée,  
 Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,  
 Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par M. VALLAT SIRIYOTHA.

#### ABSENT NON EXCUSE

M. RIVIERE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réunie la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
 (38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ OBSERVE une minute de silence à la mémoire de M. Hervé Gourdel, otage lâchement assassiné le 24 septembre 2014 en Algérie et des victimes des conflits notamment au Proche Orient.

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 19 juin 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 26 juin 2014.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ ENTEND la réponse à la question posée par le groupe Socialiste relative au projet de reconstruction de l'usine du Syctom.

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie - Les Verts au nom de la majorité municipale relatif à l'encadrement des loyers sur le parc locatif privé sur le territoire d'Ivry-sur-Seine (vœu joint).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

A1/ ENTEND les rapports de Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et la vie scolaire, de M. Tariq AIT AMARA, conseiller municipal délégué aux collèges et lycées, sur les conditions et le déroulement de la rentrée scolaire 2014/2015 à Ivry dans les écoles, les collèges et les lycées.

(Affaire non sujette à un vote)

A2/ APPROUVE la convention relative à la mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT) avec la Préfecture du Val-de-Marne, la Direction Académique de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne fixant les modalités d'organisation des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

B/ APPROUVE l'adhésion de la Commune de Valenton à la Communauté d'agglomération Seine-Amont au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et DEMANDE au Préfet qu'il modifie le périmètre de la Communauté d'agglomération Seine-Amont à compter de cette date, dès lors que les conditions de majorité requise seront réunies.

(21 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 17 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, RHOUMA, Mmes GAMBASIO, VIVIEN, SEBAIHI, M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, M. HEFAD, AIT AMARA, ZAVALLONE, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**C1/ AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal contradictoire établi entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Seine-Amont pour la mise à disposition des biens et des équipements nécessaires à l'exercice de la compétence communautaire portant sur la plateforme Charles Foix sise 54 rue Molière, cadastrée section AV 169, pour une superficie de 2.077 m<sup>2</sup> à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**C2/ PREND ACTE** de la désignation comme suit du représentant du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine pour siéger au Conseil d'administration de l'établissement public de gestion de la plateforme immobilière et de services de Charles Foix :

- Romain Marchand.

**1a/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget principal et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1b/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe d'assainissement et **PREND ACTE** de ses annexes.

(33 voix pour, 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine et 2 abstentions : Mme GAMBIASIO, M. RIEDACKER)

**1c/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1d/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1e/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1f/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**1g/ ADOPTE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2014 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

2/ FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les tarifs de restauration scolaire, des repas servis aux fonctionnaires de l'Education Nationale, du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE), de l'étude du soir à l'école Einstein, des accueils du soir associé au centre de loisirs, des accueils du matin en élémentaires et maternelles, des accueils du soir maternels, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, de la Direction de la Jeunesse et maison de quartier du plateau Monmousseau pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans, de camping des centres de loisirs, des séjours vacances enfance et jeunesse et mini séjours, des cours municipaux d'activités culturelles (conservatoire, théâtre, arts plastiques et cours de danse) et de la restauration du personnel communal.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

3/ APPROUVE la convention financière avec l'association Seine-Amont Développement (ASAD) relative à une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de 23 805,85 € et DIT que le versement sera effectué en une seule fois sur le compte ouvert au nom de l'association Seine Amont Développement. Le remboursement de cette avance se fera à réception par l'ASAD des subventions FEDER attendues.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

4/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Virginie Savoyen, régisseur titulaire de la régie de recettes du service Hangar pour un montant de 298,50 € et DIT que sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

5/ DECIDE d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de Madame Marie-Hélène TORRE, régisseur titulaire de la régie de recettes « Parking Marat » pour un montant de 5 888 € et PRÉCISE que cet avis sera transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne.

(41 voix pour et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

6/ DECIDE d'acquérir au prix de cinquante trois mille quatre cent dix huit euros (53 418 €), les lots n° 2134 et 2158, d'une superficie de 73,68 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Jeanne Hachette sis 15 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268, dans le cadre du projet de restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

7/ DECIDE d'acquérir au prix de vingt cinq mille euros (25 000 €), le lot n° C 57, d'une superficie de 58 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n° 268, dans le cadre du projet de restructuration du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

8/ APPROUVE la cession du lot de volume, en cours de numérotation, de 38 m<sup>2</sup>, situé devant le 12 rue Marat à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la SELARL du Docteur Lalam.

(unanimité)

9/ APPROUVE la rétrocession du lot de volume n° 297 issu du lot de volume n° 289, de 17 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section AN n°279, à Ivry-sur-Seine et propriété de la Commune à la copropriété sise 6 chemin du Théâtre.

(unanimité)

10/ DECIDE l'acquisition à titre gratuit, à la société Efidis (ou à son substitué), de l'emprise foncière de la rue de l'Affiche rouge à Ivry-sur-Seine, cadastrée section provisoirement 95 C et 95 D et 191 D, d'une superficie totale de 71 m<sup>2</sup> environ.

(unanimité)

11/ APPROUVE le retrait de la délégation du droit de préemption urbain renforcé à SADEV94 sur la parcelle cadastrée section AV n° 42 située au 18 rue Pierre Galais, à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, et habilite la Ville à y exercer à nouveau son droit de préemption.

(unanimité)

12/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et PRECISE que cet avenant proroge la durée de la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2015 et permet aussi désormais à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France de contracter une convention de mise à disposition avec une structure publique (commune, EPCI, GIP HIS), un bailleur social ou avec une association reconnue d'utilité publique..

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

13/ DELEGUE son droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le bien sis 70 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section P n° 78, d'une superficie totale de 775 m<sup>2</sup>, en lieu et place de la délégation faite au Maire par délibération du Conseil municipal du 5 avril 2014 et PRECISE que cette préemption se fera sur un bien constitué de hangars occupés commercialement et dans la fourchette de 600 000 € à 700 000 € hors frais divers.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,  
M. AUBRY, Mme LE FRANC et 3 abstentions : Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA,  
Mme BERNARD Sandrine)

14/ CONSTATE la désaffectation matérielle de l'emprise foncière, propriété de la Commune, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> environ, sise, 91 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine (à l'angle du boulevard Paul Vaillant Couturier et de la rue Moïse -numérotage en cours par un cabinet de géomètre), PRONONCE le déclassement dudit bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune, APPROUVE la cession au prix de 2700,00 € de ladite emprise foncière déclassée à la société SADEV94 (ou tout substitué).

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**15/.** ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 6 258 194 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour la construction de 51 logements sociaux sis 42 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine et ACCORDE une subvention de 255 000 € à l'ESH Logis Transports pour la construction de 51 logements au 42 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**16/** Affaire retirée de l'ordre du jour.

**17A/.** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende au 3<sup>ème</sup> colloque national du Plan Climat Energie Territorial organisé par l'ADEME à Strasbourg les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014 dans le cadre de sa délégation.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,  
M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**17B/.** ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, afin qu'il se rende au 28<sup>ème</sup> congrès national organisé par AMORCE à Toulouse les 22, 23 et 24 octobre 2014 dans le cadre de sa délégation.

(35 voix pour et 9 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA,  
M. AUBRY, Mmes LE FRANC, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BERNARD Sandrine)

**18A/** INSTITUE une redevance d'occupation du domaine public par les conteneurs en apport volontaire pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) et en FIXE le montant forfaitaire à 10 € par conteneur et par an sur toute la durée de la convention et APPROUVE la convention avec la société ECOTEXTILE relative à la collecte séparée des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC).

(unanimité)

**18B/** APPROUVE la convention avec la société ECO TLC relative au soutien financier des actions de communication de la Ville pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures.

(unanimité)

**19/** ADOPTE la Charte nationale « EcoQuartiers ».

(unanimité)

**20/** APPROUVE les plans d'actions 2014 liés aux conventions partenariales 2013/2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94).

(unanimité)

21/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'école de photographie CE3P relative à la mise en œuvre d'un projet pédagogique lié à l'aménagement urbain de la Ville, pour l'année 2014/2015.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 avec l'association « Eveil, Parents, Enfants » relative à la crèche parentale sise 1/3 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine (94200) et PRECISE que le montant annuel prévisionnel de la subvention accordée par la Ville à cette association s'élève à 66 000 €.

(unanimité)

23/ APPROUVE les quatre conventions d'objectifs et de financement Prestation de Service « Accueil de loisirs sans hébergement » relatives aux accueils maternel et élémentaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF94).

(unanimité)

24/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit du Secours Populaire et de 2 000 € à la Croix Rouge pour l'aide aux victimes de Gaza.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC)

25/ PREND ACTE du bilan annuel 2013 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et en APPROUVE ses préconisations pour 2014, à savoir la participation à 2 journées consacrées à la pratique sportive handisport et sport adapté, l'une organisée par l'USI, l'autre par le service municipal des sports en partenariat avec l'association Recherche de l'Idéal, la participation au projet « wheelmap » : carte en ligne, libre et gratuite, qui renseigne sur les lieux accessibles sur un territoire donné et le suivi de la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ou Ad'AP) : engagement de mise en accessibilité du cadre bâti avec calendrier des travaux à réaliser, programmation des investissements et dérogations éventuelles. REVENDIQUE ET EXIGE que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et DEMANDE la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

26/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant sur le financement des actions de santé publique, de prévention buccodentaire, prévention des addictions, promotion de la santé mentale, prévention des risques liés à l'habitat indigne, éducation à la sexualité, prévention du surpoids et de l'obésité et l'approche globale de la santé de l'enfant menées par le Centre Municipal de Santé pour l'année 2014.

(unanimité)



27/ APPROUVE la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2014 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique menées par le centre municipal de santé en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccination et lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) à hauteur de 155 935 €.

(unanimité)

28/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2013/2014 dans le cadre de la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place du Programme local de prévention bucco-dentaire en coordination avec le centre municipal de santé et PRECISE que la subvention départementale est fixée à 2 520 € pour l'année 2013/2014.

(unanimité)

29/ APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit du centre municipal de santé et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 57 303 € pour 2014.

(unanimité)

30/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € à l'association Emmaüs Liberté afin de soutenir l'exposition de photographies de Malie Letrange.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

31/ APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) en collaboration avec le cinéma municipal Le Luxy pour l'année scolaire 2014/2015.

(unanimité)

32/ DECIDE la création de 23 postes (rédacteur, attaché, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, animateur principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe) et DECIDE la suppression de 15 postes (adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint animation 2<sup>ème</sup> classe), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

33/ APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2014, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

- 3 directeurs territoriaux par transformation de 3 attachés principaux,
- 4 attachés principaux par transformation de 4 attachés,
- 14 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 14 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe,
- 29 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 29 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe par transformation de 2 adjoints d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe par transformation d'1 professeur d'enseignement artistique de classe normale,
- 1 sage-femme de classe supérieure par transformation d'1 sage-femme de classe normale,
- 5 éducateurs principaux de jeunes enfants par transformation de 5 éducateurs de jeunes enfants,
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe par transformation d'1 agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD,  
Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME de l'état du patrimoine locatif privé de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Habitation et hors habitation).

/ EST INFORME du bilan 2013 relatif au rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés.

/ PREND ACTE de la communication des produits nets des rôles supplémentaires de Taxe d'habitation mis en recouvrement au profit de la collectivité pour le mois de juin 2014.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2014.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00.

LA SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

S. PETER

P. BOUYSSOU